



## **BOURSES NATIONALES - ANNEE 2014.2015**

ATTENTION : INFORMATION IMPORTANTE

### **BOURSES LYCEE**

- **Campagne hors calendrier** : Des demandes de bourses sollicitées hors délai peuvent être accordées :
  - Elèves orientés tardivement (ex : élève de 4<sup>ème</sup> entrant en 3<sup>e</sup> prépro ou CAP)
  - Elèves non scolarisés durant l'année scolaire 2013.2014 (ex : reprise études après travail ou apprentissage)
  - Elèves scolarisés durant l'année scolaire 2013.2014 en lycée agricole, maison familiale, CFA...etc

Les demandes seront à faire à l'aide d'un dossier à retirer au secrétariat et à rendre **avant le 10 octobre délai de rigueur.**

### **INFORMATIONS CONCERNANT UNIQUEMENT LES ELEVES**

### **NON BOURSIERS**



- **BOURSES PROVISOIRES** : Des bourses provisoires peuvent être attribuées, après la fin de la campagne de bourse (31 mai 2014) et au cours du **premier trimestre** de l'année scolaire, à des familles qui, n'ayant pas demandé ou obtenu une bourse dans le cadre de la procédure normale, se trouvent, par suite **d'événements graves et imprévisibles intervenus après la fin de la campagne de bourse**, dans une situation financière ne leur permettant plus d'assumer tout ou partie des frais d'études de leurs enfants.
- **Ces bourses ne sont en aucun cas une solution de rattrapage.** Les pièces justificatives de ces changements de situation devront être jointes au dossier et toute demande injustifiée sera immédiatement rejetée. Les bourses provisoires ne peuvent être attribuées que dans la limite des crédits disponibles. Au-delà du 31 décembre 2014 aucune bourse provisoire ne sera prise en compte.

LE SECRETARIAT



# Centre Scolaire Privé JEANNE D'ARC

*Sous contrat d'association*

10 rue du Sauget - BP 114 - 39303 CHAMPAGNOLE Cedex  
03 84 52 70 70  03 84 52 08 09  direction.jeanne.arc@aricia.fr

## **BOURSES NATIONALES - ANNEE 2014.2015**

ATTENTION : INFORMATION IMPORTANTE

**POUR LES ELEVES**

**BOURSIERS/LYCEE**

**URGENT, nous faire passer la copie de la notification de droit de bourses transmise aux familles en juin par la plateforme bourses de Besançon.**

**Cette notification est impérative pour le versement de la bourse nationale.**

**avant le 10 octobre délai de rigueur.**

LE SECRETARIAT